

## **Policiers brûlés à Viry-Chatillon : 6 à 18 ans de prison pour cinq accusés, huit acquittements**

La cour d'assises des mineurs de Paris a condamné samedi soir en appel cinq des treize jeunes jugés depuis six semaines après l'assaut de deux voitures de police à Viry-Châtillon (Essonne), en 2016. Une bagarre générale a éclaté lors du verdict.

Par Le Parisien avec AFP

Le 18 avril 2021 à 06h49

Après six longues et éprouvantes semaines d'audience à huis clos, et quatre ans après les faits, le verdict est désormais tombé -dans le chaos- pour les 13 jeunes accusés d'avoir attaqué et brûlé avec des cocktails Molotov des policiers à Viry-Châtillon (Essonne) en 2016. La cour d'assises des mineurs de Paris a condamné cinq jeunes à des peines allant de 6 à 18 ans de réclusion, et en a acquitté huit autres.

La lecture du verdict a été interrompue par une bagarre générale dans le box des accusés, qui a nécessité l'intervention d'une trentaine de policiers et gendarmes. Les heurts se sont ensuite étendus dans la salle d'audience, où étaient présentes les familles des accusés. Le calme est revenu au bout d'une dizaine de minutes.

Après 14 heures de délibérations, les cinq condamnés ont été reconnus coupables de tentative de meurtre sur personnes dépositaires de l'autorité publique. Trois d'entre eux ont été condamnés à 18 ans de prison, un à 8 ans de prison, et le dernier à 6 ans. Ils encouraient la réclusion criminelle à perpétuité. Les huit autres accusés ont été acquittés.

### **Huit condamnés et des peines plus lourdes en première instance**

En première instance, huit des accusés avaient été condamnés à des peines de 10 à 20 ans de réclusion criminelle et cinq autres avaient été acquittés. Le parquet, qui avait requis des peines de 20 à 30 de prison, avait fait appel, jugeant que les peines « ne tiraient pas les conclusions » de la « gravité du crime » commis.



Un véhicule de police incendié à Viry Chatillon, ici le 8 octobre 2016. THOMAS SAMSON

La cour n'a pas suivi les réquisitions de l'avocat général qui avait demandé mardi un acquittement et des peines de 12 à 25 ans de réclusion criminelle pour les 12 autres accusés, âgés aujourd'hui de 21 à 26 ans.

L'une des avocates de la défense, Me Mauger-Poliak, a salué « un soulagement pour la défense », et un « démenti total de l'enquête ». « C'est la fin du cauchemar judiciaire pour mon client », qui avait déjà été acquitté en première instance, a pour sa part déclaré Me Arnaud Simonard.

Le 8 octobre 2016, quatre fonctionnaires de police stationnaient à bord de deux voitures, face au quartier de la Grande-Borne à Viry-Chatillon, pour surveiller un mât de caméra qui avait fait l'objet de plusieurs dégradations et tentatives de dégradations. Une quinzaine de jeunes avait surgi derrière leurs véhicules, brisé les vitres et lancé des cocktails Molotov dans les deux véhicules, puis tenté d'empêcher les policiers de sortir de leurs voitures.

Deux policiers, un homme et une femme, avaient été gravement brûlés. L'un d'eux, adjoint de sécurité, avait été plongé plusieurs semaines dans le coma et porte, plus de quatre ans après les faits, encore les marques de l'agression sur son visage.

## **Les syndicats policiers « très amers et en colère »**

« Nous venons d'assister à un naufrage judiciaire (...) alors que l'on sait qu'il y avait 16 assaillants, on se retrouve avec cinq condamnations », a dénoncé Me Thibault de Montbrial, avocat de l'une des victimes, « effondrée », selon lui, par ce verdict en appel. « C'est un naufrage car au moment du verdict, le naturel a repris le dessus, une bagarre générale a éclaté, des accusés se sont pris à partie », a-t-il ajouté, expliquant n'avoir « jamais vu ça en 25 ans de cour d'assises ».

« Incompréhensible », « choquant », « inquiétant » : plusieurs syndicats policiers ont réagi avec indignation. Ce verdict « est incompréhensible et laisse les victimes et de nombreux policiers très amers et en colère », a réagi Grégory Joron, secrétaire général délégué d'Unité, cité dans un communiqué. « Il y a de la colère, beaucoup de déception. Avec les mêmes preuves, on se retrouve avec moins de coupables et des peines moins lourdes qu'en première instance », a-t-il ajouté. « Aujourd'hui, je pense à mes collègues victimes, laissés à leur sort, qui ne doivent pas se sentir réparés à la hauteur du préjudice qu'ils ont subi », a poursuivi M. Joron.

Après cette décision « écœurante et inquiétante qui va laisser des traces, les violences, les jets de cocktails Molotov, les tirs de mortiers vont continuer, rien ne va changer », a pour sa part regretté Guillaume Roux, secrétaire départemental de l'Essonne du syndicat Unité SGP Police-FO. Pour son homologue du syndicat Alliance dans l'Essonne, Claude Carillo, il s'agit également d'un « verdict choquant » : « pour mettre fin à toutes formes de délinquances, il faut des sanctions fermes et exemplaires ».